

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de <b>LA VERRIERE</b> Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet
N° 2024-019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 1 <sup>er</sup> mars 2024	Date d'affichage	<b>Séance du</b>  7 mars 2024	Nombre de Conseillers En exercice    Présents    Votants 29                    17                    28
--	------------------	-------------------------------------	---

**OBJET : Autorisations d'urbanisme dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'étang et de la démolition de l'école maternelle des Noës**

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**  
**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19h05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents :**

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - IBRAHIM Abdou - PERON Thomas - SELBONNE Céline - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

**Absent(s) représenté(s) :**

MEY Darivath – pouvoir à ROUSSEL Annielle  
 LOPES Adélaïde – pouvoir à HAUQUELIN Christine  
 DIALLO Maye – pouvoir à MONNARD Alain  
 GORBENA Marcelle – pouvoir à ROUSSEAU Edwige  
 POINGT Alain – pouvoir à VILLOING Fabrice  
 BAC Christine – RAOUL Nathalie  
 CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi  
 DAHAMNI Abdelkader – pouvoir à BOURGOIN Christian  
 BASELTO Emilie – pouvoir à DUTU Nelly  
 HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre

**Absents excusés :** LWAMBA MAKANYAKA Natalie

**Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance :** Madame ROUSSEL Annielle en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture 078-217806447-20240307-2024-019-DE Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024
---

**Objet : Autorisations d'urbanisme dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'étang et de la démolition de l'école maternelle des Noës**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis favorable de la commission aménagement, urbanisme et développement durable, transport, travaux et développement urbain en date du 29 février 2024 ;

**Considérant** les incendies criminels de juin 2023, ayant détruit entièrement l'école élémentaire du Bois de l'Etang et l'école maternelle des Etangs-des-Noës à La Verrière ;

**Considérant** la volonté de la ville de La Verrière de reconstruire les équipements publics incendiés ;

**Considérant** la nécessité de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme idoines ;

**Après présentation faite et en avoir délibéré,**

**Article 1 : Autorise** Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme liées aux démolitions des écoles élémentaire et maternelle du Bois de l'Etang et à la maternelle des Noes et à la construction du Groupe scolaire du Bois de l'Etang au fur à mesure des demandes liées à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

**Article 2 : Autorise** Monsieur à signer tous les documents y afférents.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour extrait conforme,**

**La Verrière, le 7 mars 2024**

**Le Maire**



**Nicolas DAINVILLE**